

# MOTION

## « FONCTIONNEMENT et REVISION des TEXTES »

### Délibération relative à la poursuite des travaux de réflexion

*Assemblée Générale Bordeaux, le 17 mai 2019*

L'Assemblée Générale réunie le 17 mai 2019 donne mandat au Conseil d'Administration pour poursuivre les travaux de réflexion sur le « Fonctionnement et Révision des textes » de l'Association selon le schéma adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 avril 2019 :

#### **A - Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale de 2020 les évolutions suivantes :**

1 : Conseil d'administration :

- Durée du mandat : 4 ans (renouvelables une fois ?).
- Renouvellement par moitié tous les 2 ans.
- Critères de sélection pour une candidature au CA (principe acquis, modalités à définir).

2 : Responsabilités locales :

- Responsables (section et région) élus par leur assemblée correspondante.

#### **B - Le Conseil d'Administration, qui s'appuie sur la production 2018-2019 du groupe de travail « Fonctionnement », engage dès juin 2019, une réflexion sur les thèmes suivants :**

1 : Conseil d'administration :

- Nombre d'administrateurs.
- Position des DIR par rapport au CA : élus par l'AG, membres de droit, « Comité des DIR »
- Modalité d'élection des administrateurs.

2 : Responsabilités locales :

- Mise en place d'une logique de contractualisation.

3 : Financements :

- Nécessité d'une réflexion approfondie sur une rétrocession d'un pourcentage des cotisations au local, sur la prise en compte des frais de structure par les différents niveaux et sur l'organisation à mettre en place pour doter l'association de moyens supplémentaires.

#### **C - Le Groupe de travail mène en parallèle, un travail d'ajustement des textes en relation avec les points précédents.**

#### **D - L'Assemblée Générale de 2020 statuera sur les ajustements d'organisation proposés ainsi que sur la nouvelle rédaction des textes.**